

INDUSTRIE DU BETON - CP 106.02

SALAIRES ET PRIMES A PARTIR DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Les salaires et les primes augmentent de **2 %** à partir du 1^{er} décembre 2022 (pivot : 122,52)

Catégories	Salaires €
Manœuvre	18,1823
Spécialisé 2 ^e cat	18,3103
Spécialisé 1 ^e cat	18,5398
Homme / Femme de métier 2 ^e cat	18,9566
Homme / Femme de métier 1 ^e cat	19,5513
Nettoyeur(euse)	16,2074

Primes d'équipes	Montants €
Equipes du matin et de l'après-midi	0,9617
Equipe de nuit	2,8841

SI TU AS PLUS DE QUESTIONS, CONTACTE TON DELEGUE

INDUSTRIE DU BETON - CP 106.02

PRIME DE FIN D'ANNEE 2016

Vous avez droit à une prime de fin d'année si vous êtes occupé dans l'entreprise depuis 3 mois au 15 décembre.

Montant ?

Base

- 38 heures par semaine: 3080,4757 €
- 39 heures par semaine: 3080,4173 €
- 40 heures par semaine : 3080,5421 €

Augmenté d'une prime d'ancienneté

- € 2,0939 par année de service pour les 10 premières années
- € 5,5834 par an à partir de la 11^{ème} année de service

Paiement ?

Entre le 16 et 20 décembre

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué.